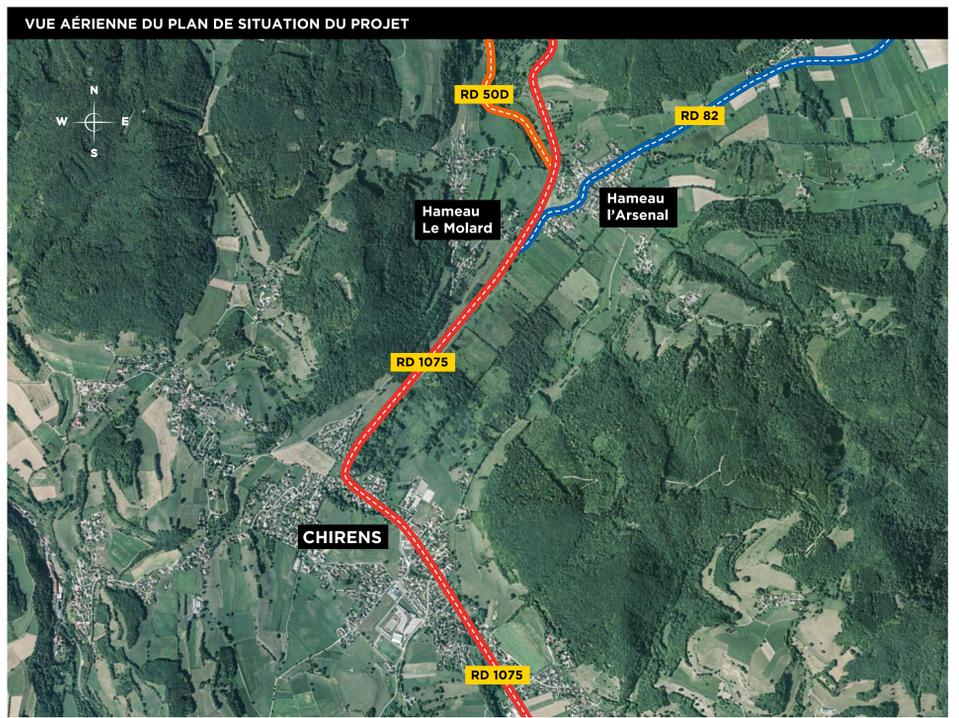




POURQUOI AMÉNAGER LE CARREFOUR DE L'ARSENAL ?

Situé à l'intersection de deux routes départementales à fort trafic, les RD1075 et RD82, le Carrefour de l'Arsenal est structurant pour les déplacements dans ce secteur. Toutefois, sa configuration existante et sa localisation actuelle génèrent des problèmes de fluidité et de sécurité, qui se sont accentués ces dernières années.

Le Département souhaite y remédier par la réalisation d'un giratoire à 4 branches et d'aménagements favorisant les modalités actives et partagées afin d'améliorer le niveau de service et sécuriser les déplacements de tous les usagers.



Les problématiques d'un carrefour stratégique...



RD1075 :
10 000
VÉHICULES EN MOYENNE PAR JOUR

RD82 :
5 000
VÉHICULES EN MOYENNE PAR JOUR



4
LIGNES DE TRANSPORTS EN COMMUN



8
ACCIDENTS CORPORELS, DONT 1 MORTEL SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



REMONTÉES DE FILE SUR LA RD82 JUSQU'À :
250
MÈTRES AUX HEURES DE POINTE

SOIT :
50
VÉHICULES EN MOYENNE

... soulignent le besoin d'un aménagement qui vise à :

- Fluidifier l'intersection, en particulier lors des heures de pointe du matin et du soir ;
- Sécuriser le carrefour par un aménagement adapté incitant les usagers de la route à réduire leur vitesse ;
- Permettre des alternatives à la voiture individuelle grâce aux aménagements favorisant le covoiturage, l'utilisation et le développement des transports en commun et des modes actifs.



Le projet est aujourd'hui estimé à **2,7 millions d'euros.**

Calendrier prévisionnel

2021	2022	2023	2024	2025
Jusqu'au 3 ^{ème} trimestre 2022 • Finalisation des études techniques				
Du 3 ^{ème} trimestre 2021 au 2 ^{ème} trimestre 2022 • Procédures administratives (Dossier loi sur l'eau, espèces protégées, étude d'incidence Natura 2000)				
	Du 10 janvier au 5 février 2022 • Concertation			
Du 3 ^{ème} trimestre 2021 au 3 ^{ème} trimestre 2023 • Maitrise foncière				
		Du 3 ^{ème} trimestre 2023 au 2 ^{ème} trimestre 2024 • Processus marchés		
			Du 3 ^{ème} trimestre 2024 au 3 ^{ème} trimestre 2025 • Phase de travaux	

